

Conditions générales de vente

1. Généralités

Les présentes «Conditions générales de vente» sont applicables entre Hanno (Schweiz) AG en qualité de vendeur et l'acheteur; elles engagent mutuellement les parties. D'autres conditions ne s'appliquent que lorsque celles-ci ont été expressément convenues par écrit entre les parties.

2. Prix

Les prix indiqués par téléphone ou par écrit correspondent aux tarifs en vigueur. Des ajustements de prix consécutifs à l'évolution du marché, au renchérissement ou à des corrections du taux de change demeurent réservés à tout moment et sans préavis. Les offres n'indiquant aucune échéance restent valables pendant 6 mois à partir de la date d'émission. Nos prix de vente s'entendent hors TVA et taxe COV.

3. Dimensions et illustrations

Les dimensions et textes ainsi que les illustrations figurant dans nos documents ou sur notre site web sont sans engagement.

4. Fabrications sur demande / Produits spécifiques

L'acheteur seul assume la responsabilité pour l'actualité des dessins, croquis, modèles, échantillons ou informations y relatives mis à notre disposition. En outre, l'acheteur assume la responsabilité pour la fabrication et livraison des produits de manière que les droits de propriété intellectuelle de tiers ne soient pas violés. Nos offres et confirmations pour des pièces spécifiques sont toujours basées sur notre estimation des frais de fabrication. Nous nous réservons le droit de résilier notre engagement de fourniture, si, lors de la fabrication, nous rencontrons des difficultés inattendues et insolubles de notre côté moyennant des frais raisonnables. Sauf accord contraire, tous les frais dépassant le cadre d'une consultation normale ne sont pas compris dans le prix et seront facturés séparément.

5. Délais et obligations de livraison

Lorsqu'il s'agit de produits de stock, la livraison a lieu de suite, départ Sissach. Lorsqu'il s'agit de produits non stockés ou de fabrications spéciales, le délai est de 2-4 semaines; cependant, ces informations sont fournies sans engagement. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles. L'annulation de commandes fermes à cause d'un retard de livraison n'est possible que si le dépassement du délai a été avisé par écrit et un délai supplémentaire convenable n'a pas été respecté. Toute indemnisation pour cause de livraison retardée ou non conforme est exclue. Sauf accord contraire, l'acheteur est tenu d'accepter la marchandise même en cas de livraison tardive. L'engagement portant sur la fourniture s'appuie uniquement sur notre confirmation de commande. Des événements imprévisibles au sens de force majeure (p.ex. guerre, tensions internationales, émeutes, pénurie de matières premières, perturbations de la production, épidémies, grèves, etc.) ainsi que d'autres événements indépendants de notre volonté ou de celle de nos fournisseurs, nous libèrent de l'obligation de livrer toute ou partie de la marchandise. Les livraisons sur appel sont uniquement contraignantes au cas d'un accord explicite.

6. Emballage / Expédition

Les frais d'emballage et d'expédition sont facturés séparément au cas où le montant net de la marchandise commandée n'excède pas CHF 1000.--. L'emballage n'est pas repris. Font exception les palettes européennes qui sont échangées. Sauf mention particulière, nous choisissons le type d'emballage et le mode d'expédition économiquement le plus avantageux. En cas d'envoi exprès, nous facturons les frais supplémentaires de transport, quelle que soit la valeur nette de la commande. En cas de dommage lors du transport, l'acheteur s'engage à faire établir un rapport écrit avant réception de la marchandise et à nous en avvertir sans délai.

7. Conditions de paiement

Les paiements doivent être effectués dans les 30 jours net à compter de la date de la facture. Toutes déductions non justifiées sont en tout cas refacturées. Lors d'un retard de paiement, nous facturons 5% d'intérêts moratoires. Si le taux d'intérêt usuel des crédits en compte courant non couverts accordés par les banques suisses est plus élevé, ce dernier taux est appliqué.

8. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste propriété de Hanno (Suisse) SA jusqu'au paiement intégral de son prix. Toute marchandise n'étant pas entièrement payée ne peut être, ni vendue, ni mise en gage, ni grevée d'autres droits de tiers. Une cession dans le cadre de l'activité commerciale ordinaire de l'acquéreur demeure réservée. Dans ce cas, l'acquéreur nous cède sa créance de prix d'achat.

9. Réclamations

Lors de réclamations justifiées ou livraisons non conformes, le destinataire doit nous accorder un délai raisonnable pour effectuer une livraison conforme au contrat. Cependant, nous nous réservons le droit d'établir une note de crédit au lieu d'une livraison de remplacement pourvu que les marchandises n'aient pas été transformées ou mises en œuvre. Le client n'a pas droit à une indemnisation ou une annulation du contrat.

10. Retour de marchandises

Sans accord préalable de notre part, les marchandises ne peuvent pas être retournées. Des fabrications sur demandes ainsi que des articles qui ne sont pas de stock, des longueurs individuelles, des marchandises qui ont déjà été utilisées, des articles modifiés, endommagés ou sortis de leur emballage d'origine ne sont repris en aucun cas. Lors d'un échange d'articles de stock, nous nous réservons le droit de réduire le montant de la note de crédit ou de facturer un supplément pour frais de dossier. En cas de retours de marchandises il est indispensable de nous indiquer le numéro et la date de la facture ainsi que les données éventuelles du bulletin de livraison; les copies de ces documents doivent être mises à notre disposition. Lors d'un retour de marchandises, nous déduisons 20% du montant crédité pour les frais engendrés.

11. Garantie

Nous assumons une garantie uniquement dans les limites de l'étendue de la responsabilité du fabricant. Toute autre prétention de garantie est exclue. En l'absence d'autres dispositions légales, les prétentions de garantie pour vice se prescrivent à la date d'expiration de la marchandise. Sont exclus de la garantie les dommages dus à un stockage inapproprié, l'usure naturelle, une mauvaise mise en œuvre ou le non-respect des instructions.

12. Responsabilité liée aux produits

Toute prétention concernant la responsabilité liée aux produits est repoussée, dans la mesure où la législation en vigueur le permet. Nous sommes responsables des dommages et intérêts uniquement dans la mesure où le dommage a été causé intentionnellement ou par négligence grave. C'est le cas notamment pour des dommages indirects et des gains non réalisés.

13. Annulation

L'annulation d'une commande par le client peut uniquement se faire avec notre accord écrit explicite. Les réclamations relatives à une livraison n'autorisent pas l'acheteur à annuler la quantité restante de la commande. Nous sommes en droit de renoncer à nos obligations de livraison si nous estimons que la situation financière de l'acheteur s'est dégradée ou si elle se présente différemment de celle qui nous avait été décrite.

14. Nullité partielle

Si une ou plusieurs clauses des présentes «Conditions générales de vente» devaient être non valables, contraires à la loi ou de toute autre manière sans effet, ceci n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du contrat. La clause sans effet sera remplacée par une réglementation légale en la matière.

15. Lieu d'exécution et For judiciaire

Le lieu d'exécution et le for est à Sissach.

16. Droit applicable

Seul le droit Suisse est applicable, en particulier le Code suisse des obligations.

Décembre 2018

Hanno (Schweiz) AG, 4450 Sissach / www.hanno.ch